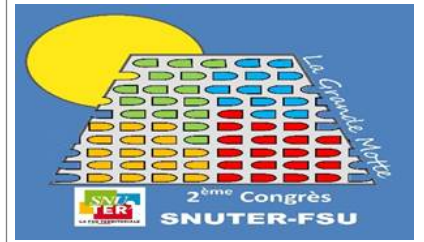




SNUTER-FSU
104 rue Romain ROLLAND
93260 LES LILAS
☎ 01 42 87 43 00
✉ contact@snuter-fsu.fr
www.snuter-fsu.fr



NON à la répression syndicale dans le département du LOT ... comme ailleurs !

Un agent de la cité scolaire de GOURDON (46), militant du SNUTER-FSU 46, vient d'être sanctionné de 3 jours d'exclusion temporaire de fonction sans traitement par le conseil Départemental du LOT, au seul motif d'avoir dénoncé publiquement, lors d'une journée de grève, la dégradation des conditions de travail des agent-es de la cité scolaire.

Malgré le soutien de l'intersyndicale FSU - CGT – SUD, et la demande faite au Président du Conseil Départemental de retrait de cette sanction : rien n'y fait !

Les agent-es territoriaux n'ont-ils plus le droit d'évoquer leurs conditions de travail en public ? Le Conseil Départemental du LOT rêve t'il d'un monde où les syndicats et leurs représentant-es ne pourraient plus ni s'exprimer ni revendiquer l'amélioration de leurs conditions d'emploi?

La liberté d'expression et le droit syndical sont des droits fondamentaux piliers de notre démocratie : ils doivent être respectés partout, dans le LOT comme ailleurs !!

Le Congrès du SNUTER-FSU, réuni à la Grande Motte (34), exige le retrait de la sanction disciplinaire dont notre camarade est victime.

Il soutient les actions de l'intersyndicale FSU –CGT – SUD, et aidera notre collègue et son syndicat local le SNUTER-FSU 46 pour que cesse cette injustice.

Le SNUTER-FSU prendra toutes les mesures nécessaires pour que notre collègue soit rétabli dans ses droits !

Motion adoptée au Congrès de La Grande-Motte le 2 juillet 2021